

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 17 avril 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

AIR CANADA

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES RAPPORTS AVEC L'AGENCE DE VOYAGES MCGREGOR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion portant sur une affaire urgente et de pressante nécessité qui comporte ce qui semble être un procédé fort inusité de la part de la direction d'Air Canada. Appuyé par le député de Lisgar (M. Murta) je propose:

Que le ministre des Transports ordonne, en vertu de la loi sur les enquêtes, la tenue d'une enquête sur la légitimité et l'à-propos des arrangements intervenus entre Air Canada par l'intermédiaire de M. Ménard, ancien vice-président (commercialisation) et M. R. Y. McGregor de l'agence de voyages McGregor de Montréal, aux termes desquels M. McGregor a touché des avances de \$100,000 le 29 novembre 1974 répartis en trois autorisations de dépenses distinctes et datées de la veille, en échange de services rendus, entre autres, «pour avoir influencé les gouvernements et le commerce dans les pays du Moyen-Orient et de l'Amérique latine,» et, de plus, que le ministre demande aux dirigeants compétents de l'Association du transport aérien international d'enquêter d'une façon générale sur les rapports existant entre Air Canada et les agences de voyages.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion proposée aux termes de l'article 43 du Règlement ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

L'AUDITEUR GÉNÉRAL

ON PROPOSE UN DÉBAT SUR LA MODIFICATION DE LA LOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question urgente et de grande importance.

Étant donné le rôle de tout premier plan que doit jouer le vérificateur général du Canada, de par la lourde tâche qui lui incombe de scruter les dépenses gouvernementales, ce qui doit être fait dans la plus grande latitude possible afin d'assurer l'efficacité de son travail et de garantir la confiance du public, étant donné aussi les sérieuses recommandations qui viennent d'être faites par le comité de M. J. R. Wilson à ce sujet, ce qui ramène à l'actualité les

débats de 1970 et 1971, auxquels aucune suite sérieuse n'avait alors été donnée par le gouvernement, je propose, appuyé par l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin):

Que la Chambre puisse discuter maintenant du statut de l'Auditeur général, du besoin d'élargir son mandat et ses pouvoirs, de la nécessité d'amender la loi pour autoriser le vérificateur à scruter les dépenses des sociétés gouvernementales en plus de celles des ministères, et aussi des facilités qui devraient lui être fournies sur le plan technique et sur le plan du personnel.

M. L'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE CONDAMNATION DE L'AGRESSION COMMUNISTE AU VIETNAM ET AU CAMBODGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je voudrais proposer une motion sur une question urgente et d'une nécessité pressante. Étant donné que le Cambodge est tombé aux mains des communistes et que l'existence même du Vietnam du Sud est menacée par l'agression communiste, que le gouvernement actuel a dans le passé condamné officiellement les actes d'agression dans d'autres régions du monde, mais qu'en l'absence de déclarations sur les récentes et tragiques agressions communistes dans le Sud-Est asiatique, il y a lieu de présumer que le gouvernement approuve effectivement cette mainmise brutale sur des gouvernements démocratiques, je propose, appuyé par le député de Calgary-Nord (M. Woolliams):

Que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures soit chargé de condamner les attaques tragiques et brutales contre les gouvernements cambodgien et sud-vietnamien et contre la population sans défense, afin de démontrer l'opposition de notre pays non seulement aux crimes de guerre, mais aussi à la propagation cancéreuse du communisme dans des États vulnérables et démocratiques et antérieurement pacifiques.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette motion, proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Questions orales.